

Lettre d'actualité

Décembre 2023



Permanence Parlementaire :

Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES
Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique :

permanence.artigalas@gmail.com

PROJET DE LOI DE FINANCES

L'examen du projet de loi de finances pour 2024 par le Sénat, en première lecture, s'est achevé par un vote solennel, le 12 décembre dernier.

Nous aurons l'occasion d'y revenir dans la prochaine lettre d'information, après la promulgation du texte. En effet, la procédure parlementaire va se poursuivre avec une commission mixte paritaire qui sera de toute évidence non conclusive puis la deuxième lecture de l'Assemblée Nationale et du Sénat. Enfin, le Conseil constitutionnel sera saisi du texte sur lequel il apportera un examen attentif, notamment en censurant les irrecevabilités tant financières qu'organiques qui subsisteraient au sein du texte.

Dans un premier temps et dans ce cadre, j'ai souhaité vous tenir informés de mes principales interventions, de mon rapport sur la politique de la ville et des quelques enseignements qui peuvent être tirés de cette première lecture sénatoriale.

Ainsi, ce projet de loi de finances pour 2024 se caractérisait par un texte initial qui souffrait d'un manque de préparation illustré par la réforme des ZRR ou par l'évolution du financement des agences de l'eau, qui n'était pas stabilisée au moment du dépôt de l'article, ou encore par l'absence de mesures parfois annoncées depuis plusieurs mois. L'engagement de la responsabilité du gouvernement a permis au gouvernement de quadrupler le nombre d'articles du texte. Notons que cette méthode exempte le gouvernement de devoir fournir une étude d'impact, ce qui peut se révéler « pratique » sur bien des sujets...

Au final, le texte ne convainc pas sur la forme et la méthode. De manière plus classique, il ne convainc pas non plus sur le fond, avec des « oublis » criants et un budget largement en-deçà des besoins, notamment pour les collectivités, alors même que la dette se creuse et que les besoins en services publics et financements sont grands et urgents.

Rapport - Politique de la Ville

Pour la Commission des Affaires Economiques du Sénat, j'ai présenté mon rapport budgétaire pour avis sur les crédits « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » du projet de loi de finances pour 2024.

Afin de préparer ce rapport et selon une méthode que j'ai adoptée depuis 3 ans, j'ai voulu croiser les avis de responsables nationaux avec des visites de terrain afin de préparer ce rapport. La délégation s'est donc rendue à Dammarie-lès-Lys, pour y rencontrer le maire M. Gilles Battail et à Vaulx-en-Velin, auprès de Mme Hélène Geoffroy, ancienne ministre de la Ville. Elle a également auditionné la Secrétaire d'Etat chargée de la citoyenneté et de la ville ; les services du Ministère de la cohésion des territoires, de l'ANRU, de l'ANCT, de l'ONPV... Ce rapport est donc le fruit de ces deux regards : des considérations nationales et des exemples et des réflexions issus de l'expérience locale.

Même si on constate la hausse des crédits en 2024 et la poursuite d'une trajectoire budgétaire ascendante, essentiellement portée cette année par la contribution de l'État à l'ANRU, ce budget conduira à une diminution des moyens de la politique de la ville compte tenu de l'inflation.

En tant que rapporteure, je me félicite néanmoins de la généralisation des Cités éducatives, mais m'interroge sur l'arrêt des Bataillons de la prévention au regard du besoin de médiation et de sécurité. Je déplore surtout ce « stop and go » des dispositifs.

« Ce rapport est donc le fruit de ces deux regards : des considérations nationales et des exemples et des réflexions issus de l'expérience locale. »

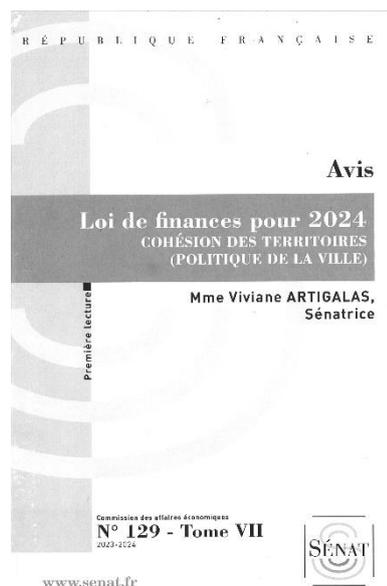
Je regrette une réponse tardive et insuffisante aux émeutes urbaines. Les déclarations ne pouvant remplacer un déploiement effectif du droit commun dans ces quartiers et une réelle capacité de suivi et

d'évaluation. Un cadre pluriannuel resterait le plus adapté pour garantir l'engagement de l'État dans la durée afin d'obtenir des résultats.

La commission des affaires économiques a ainsi donné un avis défavorable sur les crédits de cette mission Cohésion des territoires.

Vous pouvez retrouver l'intégralité de ce rapport sur :

<https://www.senat.fr/rap/a23-129-7/a23-129-7.html>



Interventions en séance publique

Lors de l'examen du PLF en séance publique, j'ai déposé et soutenu divers amendements, dont les principaux :

- Un amendement pour relancer la dynamique de construction dans les territoires en offrant une aide aux maires bâtisseurs, à hauteur de 125 millions d'euros pour l'année 2024 et une enveloppe de 375 millions d'euros sur trois ans, pour soutenir les communes dans leur effort de construction de logements.
- Le rétablissement de l'APL accession, un outil extrêmement efficace qui a vocation à aider les ménages modestes à accéder à la propriété.
- La compensation intégrale du dispositif de réduction de loyer de solidarité (RLS), en rappelant combien cette RLS, depuis qu'elle a été mise en place, a affecté la construction de logements sociaux et, bien évidemment, les fonds propres des bailleurs sociaux.

Amendement SAINT LANNE - MADIRAN

Toujours dans le cadre de l'examen en séance publique du projet de loi de finances pour 2024, avec Maryse Carrère, nous avons défendus 2 amendements identiques qui ont été adoptés, pour corriger une anomalie qui touchait 2 communes des Hautes-Pyrénées. En effet, une taxe spéciale d'équipement a été instituée, par arrêté, pour le financement de la ligne grande vitesse entre Bordeaux et Toulouse. Cet arrêté précise la liste des communes environnantes aux gares de la future ligne, situées à une heure de route de ces dernières. Ainsi, dans le département des Hautes-Pyrénées, seules deux communes, Madiran et Saint-Lanne, sont concernées puisqu'elles se situeraient à une heure de route de la future gare LGV de Mont-de-Marsan.

Or, cette mesure de temps varie selon les outils utilisés et peut donc apparaître supérieure à une heure de trajet. De plus, ces deux communes sont naturellement et infrastructurellement tournées vers des bassins de vie et d'activités du département et il est donc plus facile pour leurs habitants de se rendre à Tarbes plutôt qu'à Mont-de-Marsan. Nos amendements ont donc été adoptés et je m'en félicite, ils permettent ainsi de supprimer l'obligation pour ces deux seules communes du département de participer à la taxe spéciale d'équipement.



CRISE DU LOGEMENT

Mission d'information

Le 6 décembre dernier, la commission des affaires économiques du Sénat a auditionné les principaux acteurs du logement, de la Fédération des promoteurs immobiliers à la Fondation Abbé Pierre en passant par les acteurs de l'immobilier privé, de la construction et du logement social. Tous les intervenants ont souligné la gravité de la crise et le risque de son aggravation en

2024 et 2025 compte-tenu des mesures prises par le Gouvernement au détriment de la construction et du logement social.

La crise touche aujourd'hui tous les secteurs sans qu'un acteur puisse compenser les difficultés d'un autre. Ils ont appelé à une révolution de la politique du logement, déplorant l'abandon de la plupart des propositions du CNR Logement pourtant issues d'une large concertation.

Consciente que la solution de sortie de crise passera aussi par les élus locaux, je suis intervenue pour demander quelles mesures de décentralisation

seraient les plus efficaces, à leurs yeux, pour résorber les diverses problématiques. Ces mesures sont d'ailleurs demandées depuis longtemps par les acteurs locaux, mais pas à n'importe quelles conditions. Je suis aussi intervenu pour rappeler que les territoires d'outre-mer étaient particulièrement touchés et demander si des mesures spécifiques pouvaient être envisagées.

Compte tenu des impacts croissants sur la vie des Français, **la commission des affaires économiques a ainsi décidé de lancer une mission d'information, pour laquelle j'ai été nommée corapporteur**, sur « les causes, les conséquences et les remèdes à la crise du logement ». Elle aura pour objectif, en identifiant les racines de la crise, de proposer des solutions conjoncturelles et structurelles alors que le Gouvernement souhaite présenter au printemps un projet de loi global sur le logement.

HABITAT INDIGNE

La commission des affaires économiques a auditionné Mathieu Hanotin, maire de Saint-Denis, et Michèle Lutz, maire de Mulhouse, sur leur rapport de la mission relative aux outils d'habitat et d'urbanisme à créer ou améliorer pour renforcer la lutte contre l'habitat indigne. On estime à 9 millions le nombre de logement en copropriété et l'habitat indigne touche à la fois nos métropoles, villes moyennes, bourgs, villages et territoires d'outre-mer. En métropole, entre 400 000 et 420 000 logements du parc privé sont estimés potentiellement indignes et plus d'un million d'occupants sont concernés.

L'un des axes de ce rapport est de renforcer la capacité à agir de la puissance publique, notamment en facilitant son action sur le foncier. J'ai donc interrogé les deux édiles sur le délicat problème du reste à charge pour les collectivités (plus il est important et plus la probabilité d'inaction augmente) ainsi que sur le rôle que pourraient jouer les établissements publics fonciers (EPF). En effet, premier ingrédient du projet urbain, le foncier conditionne son envergure comme sa qualité, et la capacité d'agir de la puissance publique est proportionnelle à sa capacité à le

maîtriser. Plus il est maîtrisé en amont d'un projet, plus ouvertes sont les options qui s'offrent à la collectivité. Par ailleurs, dans le cas spécifique des situations d'habitat indigne, les enjeux de maîtrise foncière viennent très souvent croiser le droit constitutionnel de la propriété.

Retrouvez mon intervention sur le site du Sénat :

https://videos.senat.fr/video.4243951_65795c7c9e3fd



PROJET DE LOI IMMIGRATION

J'ai voté contre le projet de loi sur l'immigration mais le 19 décembre 2023 restera comme une date sombre dans l'histoire de la République, car ce texte, inspiré du programme historique de l'extrême-droite, vient d'être adopté par l'Assemblée Nationale grâce aux voix du rassemblement national.

En s'attaquant aux prestations sociales des étrangers en situation régulière, en excluant des étrangers sans papiers de l'hébergement d'urgence, en imposant aux étudiants des conditions inatteignables pour aller dans nos universités, ou en conditionnant des prestations universelles à la préférence nationale, il bafoue les valeurs essentielles de notre devise républicaine : liberté, égalité, fraternité. En établissant une terrible rupture d'égalité entre Français et étrangers pour l'accès aux droits fondamentaux : se loger, se nourrir, se soigner, travailler, étudier ... ce texte marque un recul préoccupant et conduira à une paupérisation des personnes étrangères. C'est un texte qui accroîtra la précarité en privant de

ressources (comme le bénéfice des Aides personnalisées au Logement) des familles, notamment monoparentales, déjà fortement touchées par la pauvreté, l'inflation et pour certaines qui subsistent grâce à l'aide alimentaire.

Sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme, un sujet prégnant qui préoccupe une majorité de nos concitoyens mais qui ne peut être résumé ou amalgamé au seul thème de l'immigration, la fermeté est nécessaire sans être la seule solution, et des outils législatifs et juridiques existent déjà. Depuis plusieurs années, la lutte contre l'immigration irrégulière a conduit les gouvernements successifs et le Parlement à proposer et renforcer ces instruments juridiques. L'illustration la plus emblématique est sans doute l'obligation de quitter le territoire français (OQTF) pour les étrangers constituant une menace pour l'ordre public. Or, le constat de la défaillance de notre politique de retours forcés n'est pas nouveau et les causes sont multiples : manque de moyens des services de l'État, de la Justice, obtention de laissez-passer consulaires de la part des pays d'origine, efforts diplomatiques compliqués avec les principaux pays concernés. C'est principalement sur ces thèmes là qu'un projet de loi ambitieux aurait pu trouver toute sa pertinence et rendre son sens à notre politique publique de l'immigration.

La volonté politique et électoraliste de lier immigration et terrorisme est non seulement dangereuse, mais en concentrant le débat politique sur cette problématique de façon quasi exclusive, elle risque de marginaliser les autres préoccupations sociales et économiques des Français.

La France, dans son histoire, a toujours été une terre d'asile et d'accueil, elle s'est aussi construite avec l'apport des populations étrangères, parfois au prix de leur sang, et cette diversité en fait sa richesse. Aujourd'hui encore dans les métiers en tension (hôpitaux, aides à domicile, construction, supermarchés), rien ne pourrait fonctionner sans l'apport de ces femmes et ces hommes qui ont choisi de s'installer sur notre sol et d'y fonder une famille. Leurs vies méritent notre considération et ne doivent pas être uniquement conditionnées à des controverses politiques, c'est une question d'humanité.

QUESTION ORALE

Lors de la dernière séance de Questions orales au Gouvernement, j'ai interrogé Mme Sarah EL HAÏRY, secrétaire d'État chargée de la biodiversité, sur la réactualisation du zonage « zones tendues ».

Le Gouvernement a, en effet, introduit par décret un nouveau zonage de la taxe sur les logements vacants et de la majoration facultative de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. L'objectif étant d'accroître l'offre de logements permanents et de limiter la hausse des prix et des loyers. Ainsi, dans les Hautes Pyrénées, par exemple, 27 communes sur 469 sont désormais classées au titre des communes tendues et touristiques.

Cependant, les critères retenus et les modalités de calcul pour établir cette liste ont suscité de nombreuses interrogations, notamment le recours à une méthode « hédonique », qui consiste à regrouper plusieurs communes entre elles lorsque le nombre de transactions immobilières est trop faible. Cette méthode a ainsi donné des résultats incohérents sur le terrain, comme le classement différent de 2 communes d'une même vallée ou l'exclusion de communes d'une vallée très touristique comme la Haute-Bigorre. Pourtant, nous avons régulièrement travaillé avec le Préfet et les services du Ministère pour les alerter sur les effets de bord de cette méthode, qui n'est pas adaptée à certains territoires.



Madame la Ministre a reconnu qu'une réflexion pouvait être envisagée afin d'étendre ce zonage, elle m'a aussi proposé de travailler avec elle dans le cadre

d'un prochain projet de loi sur le logement. Je poursuivrai, avec toute ma détermination, ce travail pour faire remonter les spécificités de notre département, car il y a urgence à adapter la méthode de calcul à la réalité du terrain et à réfléchir en termes de « vallées touristiques », pour ne pas simplement déplacer le problème, voire tomber à côté.

DELEGATION OUTRE-MER

Dans le cadre des travaux de la Délégation aux Outre-Mer sur l'adaptation des modes d'action de l'Etat dans les territoires ultramarins, la délégation a auditionné les auteurs de l'étude annuelle du Conseil d'Etat sur le thème du dernier kilomètre : la présidente de la section du rapport et des études, Martine de Boisdeffre, le président adjoint et rapporteur général de l'étude, Fabien Raynaud, et la rapporteure générale adjointe, Mélanie Villiers.

Je suis intervenue pour rappeler l'importance de la territorialisation et la différenciation pour améliorer l'effectivité des politiques publiques. En prenant l'exemple des appels à projets, qui sont l'image type d'une politique descendante complexe et de ce fait souvent peu utilisée, j'ai insisté sur le besoin de co-construction de ces politiques publiques. En effet, cette demande de co-construction est croissante, dans un contexte où l'efficacité de l'Etat est questionnée alors même que son champ d'action s'est restreint avec les transferts de compétence.

Les auteurs ont d'ailleurs reconnu avoir reçu des retours assez négatifs sur ces appels à projets, souvent élaborés au niveau national sans prendre en compte les spécificités locales, lors de leurs différentes auditions effectuées pour l'étude du Conseil d'Etat. Leurs recommandations invitent aussi à s'interroger sur le temps de l'administration. Construire une politique en identifiant ses conséquences concrètes, ses difficultés et ses aléas, suppose un travail mené avec détermination mais qui prend le temps d'évaluer les différentes options et d'associer tous les acteurs qui peuvent contribuer à améliorer la réforme en cause.

AG AMOMA

L'Assemblée Générale l'Association des Membres du Mérite Agricole des Hautes-Pyrénées, à l'invitation de son Président Marc Beillot, a été pour moi l'occasion d'intervenir pour rappeler le travail avec mon groupe parlementaire, au service d'une agriculture durable, raisonnée et rémunératrice.



Notre modèle agricole contribue largement à la renommée de notre pays et la France est une puissance agricole de premier plan. Ce modèle ne cesse d'évoluer et essaie de tendre au maximum vers une agriculture de plus en plus saine et respectueuse de l'environnement. Alors que la politique alimentaire de notre pays fait face à des défis multiples : compétitivité, souveraineté, transition écologique et résilience face au changement climatique, nous avons fait des propositions pour une alimentation durable et respectable, contre la déforestation massive et le gaspillage alimentaire et pour une bonne gestion de la ressource en eau. Sans toutefois oublier que les agriculteurs doivent avoir une juste rémunération de leur travail qui permette aux consommateurs de payer le juste prix pour leur alimentation. Nous défendons ainsi une grande loi de modernisation de l'économie agricole française qui doit aussi permettre d'atteindre cet objectif de juste rémunération et de défendre la « Ferme France ».

AG SAPAUDIA

Assemblée générale de la Sapaudia Pyrénées, association qui œuvre dans 2 domaines principaux : favoriser le don de moelle osseuse et l'accompagnement du handicap, grâce notamment à des actions d'information, de sensibilisation, d'incitation à l'inscription sur le fichier de donneurs, d'intégration des personnes porteuses de handicap.



Ainsi, c'est notamment lors de « défis » au caractère exceptionnel (distance, difficulté, tenue vestimentaire...) qu'elle interpelle le grand public et les médias afin de communiquer sur ces deux causes. Cette année c'était la « 3B » qui a réuni de nombreux cyclistes pour relier les Pyrénées Atlantiques aux côtés du parrain de l'évènement Fabien Pelous. Une course de plus de 400 km tout en symbole où les donneurs et les receveurs de moelle osseuse, ont couru ensemble en binôme ou en tandem. Félicitations à l'ensemble des bénévoles pour leur engagement !



SAINTE BARBE

Pierrefitte Nestalas

Véritable temps fort de l'année pour tous les sapeurs-pompiers de France, la « Sainte Barbe » est le moment où l'on se retrouve, dans chaque centre de secours, non pas pour une activité opérationnelle, mais simplement pour partager un instant convivial et souvent un repas, dans une ambiance de franche camaraderie. C'est aussi l'occasion de rendre hommage à leurs collègues disparus, de mettre en avant les médaillés ou promus, de faire le bilan de l'année écoulée et de remonter les besoins.



J'essaye de répondre favorablement à un maximum d'invitations, car c'est aussi pour moi l'occasion d'exprimer mon total soutien et ma reconnaissance à l'ensemble des forces qui concourent à notre sécurité collective. Cette année c'est donc à Pierrefitte Nestalas que j'ai pu « étrenner » cette période de célébrations, avec notamment ma collègue Maryse Carrère ; du maire de Pierrefitte-Nestalas et vice-président du SDIS 65, Noël Pereira ; de nombreux chefs de centres de la vallée et des représentants de la Gendarmerie.

Meilleurs vœux !

La période des fêtes de fin d'année est souvent synonyme de retrouvailles privilégiées, de partage et de temps en famille. Dans une société où tout va de plus en plus vite, il est important de savoir apprécier ces moments particuliers où l'on se retrouve, et en profiter pour se ressourcer afin de commencer sereinement l'année à venir. Compte tenu de votre engagement au quotidien pour nos concitoyens et de vos responsabilités, je vous souhaite de passer agréablement cette pause afin de pouvoir poursuivre pleinement votre action dès les premiers jours de 2024.

Je profite aussi de cette période et de cette tribune pour souhaiter une très belle année à chacune et chacun de vos proches, vos familles et vos équipes.



JARRET

Fête de la Saint Martin à Jarret (et ses hameaux Ayné et Louzourm), à l'invitation du Maire, Ange MUR et de son conseil municipal, en présence de nombreux élus, dont ma collègue Maryse Carrère ; la conseillère départementale, Marie Plane ; les Vice-Présidents de la CATLP, Patrick VIGNES et Valérie LANNE ; de nombreux Maires des communes voisines ; une grande partie de la population et des représentants des autorités locales.



Après la cérémonie au Monument aux Morts, le discours du Maire a d'abord été l'occasion de rendre hommage aux personnes disparues récemment, celles du village mais également à Paul HABATJOU, Maire d'Arcizac-ez-Angles. Puis il est revenu sur les projets aboutis et en cours depuis le COVID, tout en

remerciant les personnes actives dans la vie du village, comme les autorités locales et les représentants des services pour les moments d'échange et de travail collectif. Ainsi, ont notamment été mis en avant les travaux de rénovation de la salle des fêtes, pratiquement achevés ; l'enfouissement des lignes sur le hameau d'Ayné ; la remise aux normes de la citerne incendie ; l'extension de la crèche ; la réfection du logement communal... des projets riches et variés, témoins du rôle indispensable de la commune et des élus locaux au service de tous les administrés.

Permanence Parlementaire :

Résidence La Lorraine
20 rue Brauhauban
65000 TARBES
Tél : 05 62 54 17 56

Adresse électronique :

permanence.artigalas@gmail.com